

# Développer les nouvelles technologies dans les TPE

Le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables est désormais partenaire du Club de l'Économie Numérique, un nouveau réseau d'influence pour favoriser le développement des nouvelles technologies dans les TPE.

Un an après le lancement du programme gouvernemental « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique », Olivier Midière<sup>(1)</sup> a inauguré fin novembre le Club de l'Économie Numérique. Lieu d'échanges innovant, ce club a pour vocation de soutenir et d'encourager les partenariats et coopérations entre les acteurs de l'offre numérique, les réseaux institutionnels de proximité et les structures privées qui accompagnent au quotidien les TPE dans leur appropriation des nouvelles technologies.

## Le CSOEC, partenaire institutionnel

Le Conseil supérieur a décidé de s'impliquer dans ce nouveau projet en adhérant au Club en tant que partenaire institutionnel, mais également en encourageant les experts-comptables de son réseau à adhérer gratuitement au Forum des Ambassadeurs, l'une des quatre entités du Club de l'Économie Numérique. « Au-delà de la création d'un club professionnel, l'idée forte de cette initiative est d'offrir et de maintenir dans la durée un cadre de collaboration performant pour ces acteurs aux logiques souvent opposées, explique Olivier Midière. Les défis à relever sont nombreux et c'est uniquement grâce à des partenariats croisés entre les fournisseurs IT et les réseaux d'appui, que la France sera à même d'ancrer définitivement ses 2,5 millions de TPE dans l'économie numérique. »

## Sept défis à relever

Le Club s'est fixé sept défis à relever : l'information et la sensibilisation, l'initiation et la formation, le conseil et la prescription, l'adéquation de l'offre, le marketing et la communication, la commercialisation et la distribution, et enfin l'accompagnement et le service.

Pour y parvenir, le Club de l'Économie Numérique s'est organisé autour de quatre entités : le Cercle de l'Économie Numérique, qui encourage les échanges et les opportunités de lobbying, le Club des Partenaires, conçu pour développer les partenariats stratégiques entre les fournisseurs IT et les réseaux institutionnels, le Channel Expert, destiné à la distribution de proximité et enfin le Forum des Ambassadeurs, voué à la prescription terrain.

## Le Forum des Ambassadeurs, une entité adaptée aux experts-comptables

Le Forum des Ambassadeurs regroupe plus de 1 000 conseillers d'entreprises issus des réseaux institutionnels français (CCI, CMA, CGA, AGA, EPN...) et de structures privées. Les ambassadeurs disposent d'un site internet dédié, leur permettant d'être informés de l'actualité du secteur et formés aux nouveautés en ligne ou in situ, afin de répondre au mieux aux entreprises qu'ils conseillent.

Conçu comme un lieu de partage d'expériences et de bonnes pratiques, le Forum des Ambassadeurs facilite leur action de conseil au quotidien, tout en étant entièrement gratuit. ■



<sup>(1)</sup>Olivier Midière est vice-président du programme gouvernemental « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique », créateur et directeur du magazine *mapetiteentreprise.net*, organisateur du premier tour de France des Salons Internet pour les TPE-PME et auteur de 2007, *la France en réseaux*, Prix Bordin de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

## INTERVIEW

Philippe Bonnin,  
président de la  
commission  
Informatique du Conseil supérieur  
de l'Ordre des Experts-Comptables



### Pourquoi adhérer au Forum des Ambassadeurs ?

**P.B. :** Nous sommes convaincus que les flux économiques de demain seront numériques. Pour continuer à conseiller leurs clients, les experts-comptables doivent être au cœur de cette problématique. Ils doivent donc interagir avec l'ensemble des prestataires numériques, ce que permet le Forum des Ambassadeurs.

### Vous voyez donc une évolution des missions des experts-comptables ?

**P.B. :** L'un des changements majeurs est la dématérialisation au travers de l'EDI (Echange de Données Informatisées). Face à cet enjeu, devenu une obligation, nous devons aller plus loin. Nous transformons actuellement *jedecare.com* d'une plateforme de télé-déclaration en une plateforme de flux économiques. La relation client-expert-comptable deviendra donc une relation « éco-numérique ».

### Les formations proposées dans le cadre du Forum des Ambassadeurs peuvent-elles être un atout pour les experts-comptables dans cette nouvelle relation ?

**P.B. :** Nous ne devons pas nous voiler la face : l'expert-comptable n'est pas formé pour pouvoir conseiller en matière de Nouvelles Technologies, même si certains ont une compétence particulière. Nous insistons, au Conseil supérieur, pour dire à nos confrères experts-comptables : « Vous êtes les premiers conseillers des chefs d'entreprise, vous devez vous appuyer sur un réseau de compétences, être là pour identifier les besoins des clients et les diriger vers le professionnel adapté ». Il doit connaître les évolutions du marché pour mieux les intégrer dans leurs cycles d'évolution et ainsi pouvoir mieux accompagner ses clients et ne pas être en décalage.